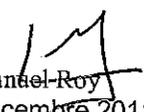


Le Mans, le 17 Décembre 2010

## INFORMATION

	DESIGNATION
<p><b>Cabinet ER/MC</b></p> <p><b>Tél 02 43 61 58 03</b> <b>Fax : 02 43 86 16 70</b> <b>Mail : ce.sec72@ac-nantes.fr</b></p>	<p><b>PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2011 EN SARTHE</b></p> <p>Comme annoncé aux Maires et aux représentants des personnels, l'Inspecteur d'Académie rend public ce vendredi 17 décembre 2010 les premières indications concernant la préparation de la rentrée 2011 dans les écoles sarthoises.</p> <p>Les effectifs prévisionnels ont été communiqués par les directeurs d'école et validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale. La prévision globale est à la baisse de 151 élèves. Rappelons que pour la rentrée 2010, la prévision était une hausse de 271 élèves alors que le constat de rentrée 2010 a montré une baisse de 26 élèves.</p> <p>Les mesures envisagées sont d'une part, 12 propositions d'ouverture auxquelles s'ajoutent 8 mesures d'examen en proximité du seuil d'ouverture et d'autre part, 42 propositions de fermeture.</p> <p>A ce stade de travail, on peut observer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en maternelle : 6 propositions d'ouverture plus 5 examens en proximité du seuil d'ouverture et 8 propositions de fermeture ;</li> <li>- en élémentaire : 1 examen en proximité du seuil d'ouverture et 19 propositions de fermeture ;</li> <li>- en primaire : 6 propositions d'ouverture plus 2 examens en proximité du seuil d'ouverture et 15 propositions de fermeture ;</li> </ul> <p>Par ailleurs, on distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en RRS/RAR : 2 propositions d'ouverture plus 3 examens en proximité du seuil d'ouverture et 4 propositions de fermeture ;</li> <li>- en RPI : 1 mesure d'ouverture plus 1 examen en proximité du seuil d'ouverture et 3 propositions de fermeture.</li> </ul> <p>Les mesures d'ouverture et de fermeture respectent les seuils départementaux arrêtés après consultation du CTPD (25-11-2010) et du CDEN (9-12-2010). Elles permettront des conditions correctes d'enseignement, tout en rendant possible une attention particulière au remplacement et aux dispositifs d'accompagnement des enseignants et des élèves.</p> <p>Les maires et les directeurs d'école seront informés par écrit lundi. Dès le début de l'année 2011, s'ouvre une nouvelle étape d'échanges et de communication pour affiner ces informations en vue du CTPD et du CDEN prévus fin mars et début avril. C'est à ce moment là que les mesures seront arrêtées pour permettre leur prise en compte dans le cadre du mouvement des personnels enseignants.</p> <p style="text-align: right;">   Emmanuel Roy  17 décembre 2011 </p>